



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# PLAN NATURE EN VILLE



## ÉDITO



La révision du Plan « Restaurer la nature en ville » constitue l'une des actions phares de la Stratégie nationale Biodiversité 2030. Le nouveau Plan « Nature en Ville » ambitionne d'amplifier la

dynamique engagée il y a près de 15 ans lors du Grenelle de l'environnement, pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au dérèglement climatique.

Plus de nature en ville est aujourd'hui incontournable pour préserver la biodiversité, pour améliorer la qualité de vie et pour adapter nos villes au changement climatique.

C'est avec plus de nature que nous parviendrons notamment à rafraîchir nos

villes durant les pics de chaleur qui vont se multiplier à l'avenir.

Le nouveau Plan répond également à une attente forte des Français, qui souhaitent disposer de plus d'espaces de nature de proximité.

La démarche de révision du Plan a associé toutes les parties prenantes (Etat, collectivités, entreprises, experts et citoyens) pour fixer une feuille de route à toutes les étapes des projets urbains (études, conception et réalisation).

Cette feuille de route doit nous permettre collectivement de lever les derniers obstacles et de partager ce qui fonctionne afin d'accélérer et de déployer des stratégies locales sur l'ensemble du territoire et de favoriser des villes et territoires plus durables.

**Philippe MAZENC**

Directeur Général de l'Aménagement  
du Logement et de la Nature

# Plan Nature en Ville (2024-2030)

## ENJEUX

### Aménager et gérer les villes avec la nature est aujourd'hui un impératif.

Face au défi de l'érosion de la biodiversité, préserver, restaurer les sols et améliorer les connexions des populations végétales et animales est un enjeu essentiel pour la sauvegarde de la diversité du vivant dans nos villes.

Renforcer la présence de la nature, c'est aussi répondre à l'enjeu d'habitabilité des espaces urbanisés, particulièrement vulnérables aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains et de ruissellement. La nature améliore la résilience climatique des villes par le rafraîchissement et la limitation des impacts des inondations. Elle participe aussi à l'amélioration de la santé et du cadre de vie des habitants via la dépollution de l'air, du sol, de l'eau, la qualité apportée aux paysages et l'accès à des lieux privilégiés d'interactions sociales.

Plusieurs freins demeurent cependant à la mise en œuvre des projets de nature en ville : compétition pour l'usage du foncier, difficultés d'anticipation du coût complet des projets et manque de cohérence des actions à toutes les échelles.

## RÉVISION DU PLAN

Lancé en 2009 dans le cadre du Plan Ville durable, le premier plan « Restaurer la nature en ville » a permis d'accompagner de nombreuses actions, de capitaliser sur les bonnes pratiques et d'accélérer l'émergence d'un enjeu aujourd'hui au cœur des attentes sociétales : 92 % des Français estiment qu'il n'y a pas assez de « nature en ville ». (Source : NewCorp Conseil, 2018)

La révision du Plan constitue l'une des actions de la Stratégie nationale Biodiversité 2030 et s'inscrit en lien avec la mesure de renaturation des villes, annoncée le 14 juin 2022 par le Gouvernement dans le cadre d'un programme doté de 500 M€ sur 5 ans et portée par le Fonds Vert.

La révision du Plan s'inscrit par ailleurs dans la dynamique des évolutions législatives nationales et internationales, dont le règlement européen de restauration de la nature et l'introduction de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols dans le cadre de la loi Climat et Résilience.

Le nouveau Plan est structuré en 4 axes, proposant une séquence « comprendre / planifier / faire » qui s'appuie sur le développement d'une culture partagée.

## AMBITIONS

Le Plan Nature en Ville vise à favoriser les actions de préservation, restauration, ou création d'espaces de nature en milieu urbain, permettant de :

- lutter contre l'érosion de la biodiversité,
- adapter les villes au changement climatique,
- garantir un accès à la nature pour tous.

Le Plan Nature en Ville propose des outils et actions pour repenser l'aménagement de la ville avec le vivant, dans un processus de nouvelles coopérations entre ville et nature, où chacun bénéficie mutuellement de services écosystémiques.

Il s'agit de favoriser l'habitabilité des villes pour l'ensemble des êtres vivants, humains et non humains et de faire de la nature une composante essentielle de l'imaginaire urbain, un élément constitutif de l'identité du territoire et support de liens.

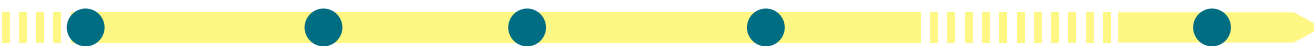
**Mars 2024**

Journée d'idéation rassemblant près de 150 personnes

**Septembre 2024**

Présentation officielle du nouveau Plan Nature en Ville

**2030**



**Janvier 2024**

Lancement des travaux de révision du Plan

**Mai 2024**

Échanges avec le Comité National de la Biodiversité et le Comité scientifique de France Villes et territoires Durables

Mise en place des actions et suivi du plan

# Les 4 axes du Plan Nature en Ville

## AXE 1

### Améliorer la connaissance

Pilote: INRAE et FNAU

## AXE 2

### Préserver et restaurer la nature dans les stratégies territoriales

Pilote: Intercommunalités de France

## AXE 3

### Maintenir et développer la nature en ville dans les projets d'aménagement

Pilote: Plante & Cité

## AXE 4

### Fédérer les acteurs pour développer une culture partagée

Pilote: Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)



EcoQuartier de la Bonne à Grenoble, crédits photo @LULU IMAGES (Studio LA MECANOWEB)



## Une démarche co-construite

Animée et pilotée la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, la révision du Plan est copilotée avec cinq partenaires: INRAE, FNAU, Intercommunalités de France, Plante&Cité, LPO. Le ministère a mobilisé près de 150 représentants des acteurs de la nature en ville lors d'un séminaire d'idéation, pour partager et recueillir des propositions d'objectifs et d'actions. Les travaux de révision du Plan ont également été partagés avec le Comité National Biodiversité et le Comité scientifique de France Villes et territoires Durables.

# Améliorer la connaissance

La préservation et le développement de la nature en ville nécessitent une connaissance fiable, actualisée et prospective des phénomènes et des interactions en jeu, sous l'angle des sciences du vivant et des sciences humaines.



EcoQuartier des Rives du Bief à Longvic, crédits photo @LULU IMAGES (Studio LA MECANOWEB)

// Mettre ensemble des acteurs qui viennent du monde de la recherche publique, de la recherche privée, des filières professionnelles ou de la gestion des territoires, c'est une façon de partager une vision commune et de mieux se comprendre pour agir ensemble. //

## Annabel PORTE

Directrice de recherches INRAE, à INRAE Université de Bordeaux

### OBJECTIF 1

**PRODUIRE ET METTRE À DISPOSITION LES DONNÉES NÉCESSAIRES À LA PRISE DE DÉCISION**

#### action clé

**Valoriser le rôle des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dans la planification urbaine**

Les ABC permettent aujourd'hui à plus de 3600 communes de connaître leur biodiversité et de construire leur stratégie en matière de nature en ville. L'action consiste à poursuivre le déploiement des ABC sur le territoire national, en valorisant leurs liens avec les politiques publiques d'adaptation, d'atténuation et de préservation de la biodiversité, ainsi qu'avec les exercices de planification et d'aménagement opérationnel.

### OBJECTIF 2

**ÉTABLIR UNE VISION PROSPECTIVE DES BESOINS DE NATURE EN VILLE**

#### action clé

**Améliorer les connaissances sur la vulnérabilité des arbres aux horizons 2030, 2050 et 2100**

Il est important de mener des études pour mieux connaître les risques de dépérissement et de mortalité du patrimoine arboré à horizons 2030, 2050, 2100, dans les domaines public et privé. Elles s'appuieront sur l'observatoire de mortalité des arbres urbains (programme AMARES). Il s'agit également de préciser les leviers de préservation de l'existant et de substitution le cas échéant par des espèces adaptées.

### OBJECTIF 3

**RENFORCER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

#### action clé

**Valoriser et approfondir les travaux du programme BAUM**

Le projet de recherche BAUM (Biodiversité, Aménagement Urbain et Morphologie), lancé en 2019, vise à déterminer comment concilier densification du bâti et biodiversité, en jouant sur les caractéristiques de la matrice construite de la ville. Les 6 terrains de recherche ont permis de structurer les questionnements et de dégager des premières tendances. L'action consiste à diffuser ces connaissances, et à les approfondir.

# Préserver et restaurer la nature dans les stratégies territoriales

Les autorités nationales et locales doivent accélérer leurs efforts en matière de nature en ville, en se dotant d'objectifs et d'une meilleure prise en compte des enjeux et des fonctionnalités écologiques dans la planification et la contractualisation.



EcoQuartier des Docks à Saint-Ouen, crédits photo @LULU IMAGES (Studio LA MECANOWEB)

// Les enjeux de nature et de paysage sont au cœur de nos préoccupations. Mais comme il ne s'agit pas d'avoir simplement de belles idées et de belles intentions, nous les avons inscrits dans une stratégie territoriale, dont les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) et le plan paysage de l'Agglomération sont des traductions précieuses. //

## **Christophe DEGRUELLE**

Président de la Communauté d'agglomération de Blois

### **OBJECTIF 1**

**SE FIXER DE GRANDS OBJECTIFS NATIONAUX ET LOCAUX DE MAINTIEN, DÉVELOPPEMENT ET RESTAURATION DE NATURE EN VILLE**

#### **action clé**

**Développer une cartographie nationale des espaces de nature**

En réponse au nouveau règlement européen de restauration de la nature, il s'agit de réaliser un état des lieux national du couvert végétal en ville sous forme de système d'information géographique et mis à disposition des acteurs locaux et nationaux. Étape préalable à la définition d'objectifs nationaux et territorialisés, l'outil s'appuiera sur un cadre commun de définitions établi et partagé avec les collectivités en cohérence avec la mise en œuvre du ZAN.

### **OBJECTIF 2**

**SE DOTER DE STRATÉGIES TERRITORIALES LOCALES AMBITIEUSES EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION ET DE RENATURATION**

#### **action clé**

**Développer l'expérimentation sur les trames écologiques**

L'objectif est de poursuivre la conduite d'approches innovantes sur les trames écologiques urbaines, en particulier les trames brune (biodiversité des sols) et blanche (pollution sonore). L'enjeu pour ces trames est de développer des connaissances à la fois pratiques et méthodologiques et de permettre de généraliser leur déploiement.

### **OBJECTIF 3**

**MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES**

#### **action clé**

**Outiller les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies territoriales de nature en ville.**

L'action vise à appuyer les collectivités pour l'identification des secteurs à préserver et ceux à renaturer préférentiellement, sur la base d'un diagnostic de l'existant. Les méthodes s'inspireront d'initiatives existantes (programmes Regreen par exemple) et des bonnes pratiques issues des collectivités. Un accent particulier sera porté sur la prise en compte du cycle de l'eau.

# Maintenir et développer la nature en ville dans les projets d'aménagement

Les impératifs d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique imposent de revoir la manière d'appréhender concrètement la nature en ville à l'échelle de l'aménagement, pour la préserver, la renouveler et la développer, ainsi que de conforter les moyens humains et financiers nécessaires.



EcoQuartier des Rives du Bief à Longvic, crédits photo @LULU IMAGES (Studio LA MECANOWEB)

// Il faut veiller à un juste équilibre dans les projets: c'est à la fois garantir que la biodiversité puisse se développer et permettre le bien-être de la population. Cela passe par la fin de la spécialisation des espaces et par une optimisation des formes urbaines et du bâti, mais toujours en veillant à ce qu'il y ait des espaces de nature. //

## Suzanne BROLLY

2<sup>e</sup> Adjointe à Strasbourg en charge de la ville résiliente, de l'urbanisme et des espaces verts – Vice Présidente à l'Eurométropole de Strasbourg en charge de l'habitat, politique foncière et immobilière

### OBJECTIF 1

**CONSTRUIRE L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DES PROJETS DE NATURE EN VILLE**

#### action clé

**Diversifier et pérenniser les leviers de financement de la renaturation**

Opérationnel depuis janvier 2023, le Fonds Vert a d'ores et déjà contribué à hauteur de 148M€ en 2023 pour contribuer à 840 projets de renaturation dans les villes et villages. Sa pérennisation jusqu'en 2027 doit faire éclore des projets de renaturation et accélérer la préservation et le développement de la nature en ville. Le vivier de projets doit aussi servir de base à un travail d'objectivation et d'évolution des modèles économiques et urbanistiques par une meilleure prise en compte de la valeur des bénéfices qu'on en retire.

### OBJECTIF 2

**OUTILLER LES PORTEURS D'OPÉRATION DE LA CONCEPTION AU SUIVI**

#### action clé

**Déployer et structurer l'offre d'outils d'aide à la décision, tel que Sesame**

Pour faciliter des projets de renaturation à l'ingénierie complexe, de nombreux outils d'aide à la décision existent. L'action consiste à poursuivre leur développement ainsi qu'à rendre visible et cohérent leur déploiement. Par exemple, pour la végétalisation, l'outil Sesame permet d'éclairer techniciens et décideurs sur le choix des essences, l'opportunité de planter et les pratiques de gestion adaptées. Son déploiement aide à améliorer la pérennité des nouvelles plantations.

### OBJECTIF 3

**ADAPTER LES PRATIQUES DE GESTION DES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS, POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU VIVANT**

#### action clé

**Promouvoir les pratiques de gestion exemplaires en clarifiant les différents labels**

Pour assurer la pérennité des espaces de nature existants et créés, les pratiques de gestion doivent évoluer vers une meilleure prise en compte des fonctions écologiques. La clarification des différents labels et signes de distinction existants et le renforcement de leur articulation et de leur mise en visibilité doit permettre d'embarquer plus d'acteurs, en inspirant et diffusant des bonnes pratiques. Cette action mobilisera les documents de travail et cartographie des labels, dispositifs et trophées en cours de construction ou existants.

# Fédérer les acteurs pour développer une culture partagée

Les actions de sensibilisation du Plan de 2010 ont permis une meilleure appropriation des enjeux de nature en ville. Il est impératif de poursuivre et d'amplifier les efforts de pédagogie, de documentation et de mise en lien des acteurs (élus, agents techniques, entreprises, citoyens, etc.).



ZAC de Bottière-Chénaie à Nantes, crédits photo @DR - plateforme EQ

// Nous avons besoin de dialogue et de transversalité entre les disciplines : avec les écologues et des naturalistes bien entendu, mais aussi avec des acteurs qui ne viennent pas du monde de la nature en ville : agences d'urbanisme, foncières, entreprises... Pour cela, il est important de clarifier les termes et de montrer la complémentarité des actions. //

## Marc BARRA

Écologue à l'agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF) — Institut Paris Region

### OBJECTIF 1

**DÉPLOYER DES STRATÉGIES DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION DU GRAND PUBLIC**

#### action clé

**Promouvoir les dispositifs locaux de participation citoyenne**

L'action vise à encourager les collectivités à stimuler les initiatives citoyennes autour de projets de nature en ville, en s'appuyant notamment sur les dispositifs existants : permis de végétaliser, budgets participatifs, concours local, actions ciblées des conseils de quartier, etc. Elle vise également à sensibiliser largement les citoyens en vue d'avoir un impact sur la gestion en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique des espaces de nature privés.

### OBJECTIF 2

**ACCÉLÉRER LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DES ACTEURS**

#### action clé

**Sensibiliser les acteurs de la rénovation urbaine aux impacts de leurs opérations sur les espèces du bâti**

Il s'agit de développer les actions de sensibilisation menées auprès des acteurs de la rénovation urbaine pour préserver les populations d'espèces inféodées au bâti (oiseaux, chiroptères, etc.) qui connaissent une régression très importante ces dernières années, et de systématiser les diagnostics écologiques en amont de la réalisation de ces opérations.

### OBJECTIF 3

**REPENSER LES GOUVERNANCES DE LA NATURE EN VILLE**

#### action clé

**Promouvoir le portail Centre de ressources Nature en ville et renforcer son offre de services**

Le centre de ressources **nature-en-ville.com** dispose d'un corpus déjà très riche de documents utiles aux différents acteurs de l'aménagement et de la gestion des espaces urbains. L'action vise à renforcer la visibilité et la fréquentation du portail, l'enrichir des productions émanant de l'ensemble des acteurs des filières concernées et aiguiller vers les aides disponibles par une bonne articulation avec le portail Aides-Territoires.



Retrouvez l'ensemble  
des actions du Plan  
Nature en Ville 2024



Conception : agence Giboulées, Neocofe, agence 360

4<sup>e</sup> et couverture - EcoQuartier des Docks à Saint-Ouen, crédits photo ©LULU IMAGES (Studio LA MECANOWEB)



**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité